

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 8 Décembre 2016

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP. - ANTERRIEU T.- DROUET F. - FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- GRASSI J. - JACOB P. - LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- SOPETTI JM. - TONNELE J.- VRECH S.

EGALEMENTS PRESENTS : Florent et Ghislain DANGAS du Bureau d'Etude DANGAS et LAURENCE.

- **PRESENTATION DE L'ETUDE SUR L'ORGANISATION ET L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA CHAPELLE**

Une nouvelle centralité pour le village : l'enjeu principal du projet est de donner une nouvelle centralité à l'échelle du village, faciliter l'articulation entre le noyau ancien, les extensions récentes et futures du village. Il s'agit d'apporter une réponse complémentaire aux fonctions et aux usages du bourg centre, et par cette occasion de donner une nouvelle vocation à ce quartier, la possibilité d'un lieu de rencontre entre les habitants.

Redéfinir l'entrée de l'école : Cela signifie revoir l'ensemble du site scolaire, en rendant lisible le nouvel accès. Cela implique de repenser les abords qui la caractérise pour lui donner un véritable statut d'entrée et non pas un « derrière d'école ». Le projet vise à qualifier clairement cette entrée avec un parvis minéral pour accueillir le public et lui donner un véritable statut d'édifice public.

Soigner l'intégration des stationnements : Installer des aires de stationnement en utilisant les potentialités du site sans détériorer le paysage. Utiliser des dispositifs simples permettant de limiter l'impact visuel des parkings, les nuisances et les dangers potentiels occasionnés par les voitures. Donner également à cet espace une grande polyvalence, nécessaire pour les autres activités du village, en dehors des temps scolaires (une fête, un marché, un concert ...), pour faciliter le 'Vivre Ensemble'.

Ouvrir une porte vers la nature et le grand paysage : Au-delà d'une réponse simplement utilitaire visant à définir l'entrée de l'école et les aires de stationnement, le projet permet enfin d'apporter au village une nouvelle perspective grâce à son contact direct avec la nature et le paysage. Il s'agit d'apporter à cette nouvelle centralité une fonction récréative et ludique grâce à sa proximité avec la nature, les zones de loisir et le paysage. Valoriser les abords des espaces boisés, de souligner la topographie de la terrasse de la Garonne par la matérialisation d'une esplanade de type belvédère, d'orienter les vues sur le paysage de la vallée de la Garonne.

Renforcer l'accès au site par des circulations douces : La proximité avec la nature implique de mettre en place des nouvelles liaisons aux abords du site pour faciliter l'accès depuis le centre ancien du village et ainsi de retrouver le chemin de l'ancienne école (depuis le bâtiment originel qui sert actuellement de logements)
D'autres cheminements reliant les espaces de loisirs en contrebas du terrain permettront de donner au village une relation directe avec le lavoir et le lac pour la promenade, la détente.

Messieurs DANGAS proposent de rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France, qui était à l'origine de la requalification de l'aménagement du site scolaire pour leur présenter les tenants et les aboutissants de cette étude.

- DELIBERATION SUR LA PROPOSITION D'UN EMPRUNT DE 800 000 € POUR LA REALISATION DES PROJETS PLURIANNUELS.

Madame GAILLARD rappelle que la Commune a procédé à la renégociation de 3 emprunts en cours auprès du Crédit Agricole. Cela engendrera une économie de 6 492.16 € pour 2017.

Madame GAILLARD présente l'opportunité de contracter un emprunt de 800 000 € à un taux de 1.50% sur 25 ans, pour financer des projets d'investissement pluriannuels, sous les conditions suivantes :

- Déblocage des fonds par tranche durant 24 mois (phase d'anticipation)
- Pendant la phase d'anticipation, les intérêts sont calculés au taux fixe sur les sommes débloquées.
- Différé d'amortissement du capital possible jusqu'à 24 mois
- Possibilité d'abandonner le solde de l'emprunt à tout moment selon l'évolution des projets

Au vu des simulations présentées par Mme GAILLARD, si la commune continue de maîtriser ses dépenses de fonctionnement et dégage une capacité d'autofinancement de 250 000 €, son taux de désendettement atteindrait 7 ans en 2020, date du début du remboursement des annuités.

Approuvé à l'unanimité

- CONSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER POUR LA REALISATION DU PROJET LGV-GPSO

M. le Maire fait connaître que par lettre du 15 Novembre 2016, M. le Président du Conseil Départemental l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Le Rôle de la CCAF est de :

- décider de l'opportunité d'un aménagement foncier
- décider du mode d'aménagement foncier et du périmètre concerné
- réaliser le classement des terres
- réaliser le projet de nouveau parcellaire et le programme des travaux connexes
- rendre les arbitrages consécutifs aux différentes enquêtes publiques et à la consultation des propriétaires.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie et inséré sur le site internet de la commune le 5 décembre 2016 ; ainsi que diffusé par communiqué de presse le 6 décembre 2016.

La commission Communale d'aménagement foncier, constituée en application des articles L.121-3 et L.121-5 du code rural, comprend

- cinq propriétaires possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont trois titulaires et deux suppléants, élus par le conseil municipal,
- ainsi que deux titulaires forestiers et deux suppléants en cas de zone forestière.

Cette élection aura lieu **le Mercredi 14 Décembre 2016 à 20h30**

Les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à au **Mercredi 14 Décembre 2016 à 18h00.**

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **Compte Rendu de la Réunion « Redynamisation des Commerces » :** En présence de Cédric BARTHES de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Michel ALBERT de la Chambre des Commerces et de l'Industrie et Anne BORDARIE de la CC2R.

Préparation d'une note d'opportunité (CMA) et d'une étude de pertinence sur la faisabilité économique (CCI). Les résultats de cette étude seront connus d'ici juin 2017.

- **Terrain RODRIGUES :** Accord trouvé avec la famille RODRIGUES pour l'acquisition de la parcelle A662 au lieu-dit La Grange dans l'optique d'étendre la zone de constructibilité. Prix fixé à 90 000 €, soit 11 € le m²
- **Réhabilitation du bâtiment originel Ecole :** Le Maitre d'Ouvrage Christophe BOISSEAU va réaliser une étude de réhabilitation du bâtiment originel de l'Ecole (logement actuel). Il produira un descriptif des travaux de réhabilitation du bâtiment ainsi qu'un estimatif des coûts pour le mois de janvier.
- **Association IOTA :** Nouvelle association musicale et culturelle donzacaïse, à l'initiative de Laurent GAILLARD.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE